

Toepassing van artikel 51bis van het reglement van inwendige orde van de gemeenteraad. Mondelinge vraag van G. VAN GOIDSENHOVEN, gemeenteraadslid, betreffende de toegang tot de "Rauter"-parkeerplaats- uitstel van 30/11/2023.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

On se souvient qu'un projet de construction de logements a été programmé par le « Foyer anderlechtois » sur le site « Rauter ». Celui-ci menait à la suppression de l'essentiels des stationnements en sous-sol ou à l'air libre. Il semble que ce projet connaisse du retard, à tout le moins de plusieurs mois. Les parkings situés devant le bâtiment sont à nouveau accessibles mais il semble qu'ils ne soient plus réservés au public de l'immeuble « Rauter ». Or, on sait que dans cet immeuble de nombreuses personnes âgées et – ou – handicapées ont besoin d'un véhicule ou d'une assistance.

Avec cette transformation en parking public, la pénurie de stationnement du quartier (fortement aggravée par la suppression massive de places rue Wayez) se reporte naturellement sur le parking « Rauter » et provoque une pénurie à l'égard des résidents de l'immeuble Rauter.

Les habitants les plus fragiles s'en inquiètent d'autant plus que les solutions alternatives promises pour limiter les effets la suppression future des parkings de l'immeuble se font attendre.

Le Collège peut-il nous dire s'il connaît cette situation et s'il approuve l'approche mise en œuvre actuellement ? D'autre part, a-t-il connaissance de solutions de stationnements compensatoires pour les habitants de l'immeuble « Rauter » ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH répond qu'une discussion a eu lieu avec plusieurs agents des services. Il sera compliqué pour la Commune d'intervenir sur ce terrain privé, propriété du « Foyer anderlechtois ».

Concernant le stationnement, beaucoup de projets sont en cours. Pour les grandes surfaces, le règlement de taxation a été instauré dans le but de les rendre accessibles aux habitants. La Commune ne peut pas intervenir sur ce parking.